

**ARRÊTÉ  
DU MAIRE DÉLÉGUÉ**

Le Maire délégué de la Commune de **MEULLES**, Livarot-Pays d'Auge.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifié par la loi 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,  
VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,  
VU la demande de l'entreprise TOFFOLUTTI qui se trouve RD 613 BP 34- 14370 MOULT.

**CONSIDÉRANT des travaux de rénovation de voirie routière sur Livarot-pays d'Auge.  
Voirie située au Val Raquet.**

**CONSIDÉRANT qu'il est absolument nécessaire de garantir la sécurité de toutes et tous,  
lors de ces travaux et d'en assurer le bon déroulement.**

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1** : L'entreprise TOFFOLUTTI est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre de travaux de rénovation de la voirie routière sur les communes suivantes de Livarot-Pays d'Auge :

**MEULLES**

**Du samedi 10 juin 2023 jusqu'à la fin des travaux.**

**ARTICLE 2** : Des barrières, panneaux route barrée et déviation seront mis en place par l'entreprise TOFFOLUTTI dans le cadre de ces travaux.

**ARTICLE 3** : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

**ARTICLE 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

**ARTICLES 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de LIVAROT,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de LIVAROT,

Chargés, chacun en ce qui concerne, d'en assurer l'exécution.

**Fait à Meulles, Livarot-Pays d'Auge  
Le 6 août 2023.**

  
**Le Maire délégué  
Guillaume ANNE**